



**PRÉFECTURE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2023-147

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2023

Sommaire

Préfecture de la Somme - Cabinet / Cabinet

80-2023-10-17-00001 - ARRÊTÉ portant autorisation de surveillance sur la voie publique sur le territoire de la commune d Amiens du 17 au 20 octobre 2023 (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Somme - Cabinet

80-2023-10-17-00001

ARRÊTÉ portant autorisation de surveillance sur
la voie publique sur le territoire de la commune
d Amiens du 17 au 20 octobre 2023



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté BSI – n°2023- 614

ARRÊTÉ

**portant autorisation de surveillance sur la voie publique
sur le territoire de la commune d'Amiens
du 17 au 20 octobre 2023**

**LE PRÉFET DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-1 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret du 17 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Florian STRASER, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Somme ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant Monsieur Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2023 portant délégation de signature à Monsieur Florian STRASER, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Somme ;

Vu l'autorisation d'exercer n°AUT-080-2120-08-17-20210390033 délivrée à la société SAMSIC sécurité ;

Vu la demande présentée par la société SAMSIC sécurité, tendant à obtenir une autorisation pour des missions de surveillance sur la voie publique, dans le cadre des journées de l'engagement, prévues à Amiens du 17 au 19 octobre 2023 ;

Considérant que la manifestation attire tous les ans une foule importante et nécessite la surveillance du site en amont et durant la tenue de l'événement,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La société SAMSIC sécurité, sise 570 rue Stéphane Hessel à Camon (80 450) est autorisée à assurer la surveillance sur la voie publique, dans le cadre des journées de l'engagement, prévues du 17 au 19 octobre 2023 à la Citadelle d'Amiens.

La surveillance s'exercera à compter de 09h00 le 17 octobre 2023 jusqu'à 08h00 le 20 octobre 2023, selon les plages horaires déclarées par la société, place d'armes de la Citadelle et rue des Français libres à Amiens.

Article 2 – La surveillance sera assurée par les agents de sécurité dont la liste figure en annexe du présent arrêté.

Article 3 – Les agents de sécurité cités à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 – Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions de la loi du 12 juillet 1983 susvisée.

Article 5 – La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 6 – Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Somme et le préfigurateur directeur interdépartemental de la police nationale de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Amiens, le **17 OCT. 2023**

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Florian STRASER

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La présente décision est susceptible de faire, dans le délai de deux mois suivant la notification, l'objet des voies de recours suivantes :

- un recours gracieux, formulé auprès du Préfet de la Somme, Cabinet, bureau de la sécurité intérieure, 51 rue de la République 80 020 Amiens

- un recours hiérarchique, auprès du Ministre de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques – sous-direction des polices administratives – bureau des polices administratives – place Beauvau 75 800 Paris cedex 08.

Ces recours sont dépourvus de caractère suspensif. En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- un recours contentieux, devant le tribunal administratif d'Amiens -14 rue Lemerchier 80 000 AMIENS ou par voie électronique par le site www.telerecours.fr

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du deuxième mois à compter de la date de notification de la décision contestée, ou dans les deux mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.

ANNEXE 1

Liste des agents de sécurité privée autorisés à exercer leur mission lors des Journées de l'engagement du 17 au 19 octobre 2023

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CARTE PROFESSIONNELLE
ALLOUACHE	Belaid	17/01/1973	BOGHINI	CAR-080-2027-02-07-20220499476
AYROLE	Nathan	10/12/2001	CHAMPIGNY SUR MARNE	CAR-094-2025-06-10-20200740644
DIABATE	Abou	03/10/1977	ANYAMA	CAR-080-2025-05-18-20200087956
CERF	Amandine	16/10/1985	AMIENS	CAR-080-2027-01-06-20220005560
LEITAO	Antonio	30/07/1965	VILA DO CONDE	CAR-080-2027-03-09-20220792680
MOIGNE	Sylvain	24/01/1968	AMIENS	CAR-080-2025-11-27-20200033617
MOUMNI	Djilali	04/05/1965	ORAN	CAR-080-2028-08-07-20230033654
THUILLIER	Valerie	12/12/1972	BROU SUR CHANTEREINE	CAR-080-2026-03-23-20210723858
VOILLET	Tanguy	13/09/2001	AMIENS	CAR-080-2028-07-10-20230852428